ville de lens

Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

DIRECTION
Vie de la Cité – Accès aux Services Publics
Et aux Ressources Internes

Direction Commande Publique

Affaire suivie par Mme Sophie
STRUGALA
Rédacteur principal
LG/SSt

Décision n° 2025- 246

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
062-216204982-20250818-DEC2025-246-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/08/2025

NOMENCLATURE : 01 - 01

DECISION RELATIVE A LA SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 RELATIF AUX PRESTATIONS POUR LA REALISATION DE PERSPECTIVES 3D ET FILMS DANS LE CADRE DU PROJET DE REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS DE LA CITE DU 12/14 – SS24050

Le Maire de la Ville de LENS,
Président de la Communauté d'Agglomération Lens – Liévin.

Vu la délibération en date du 25 Mai 2020 relative à l'application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n° 2025-1145 du 25 juin 2025 portant délégations à des Adjoints au Maire,

Vu la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique,

Vu le code de la commande publique, et en particulier l'article R2194-8,

Vu la décision n°2024-293, en date du 09 octobre 2024, portant sur l'attribution du contrat SS24050 relatif aux prestations pour la Réalisation de perspectives 3D et films dans le cadre du projet de requalification des espaces publics de la Cité du 12/14 avec le groupemernt LBAtelier de la tour – DBCréation, Drone View, dont LBAtelier de la tour est mandataire ;

Considérant qu'à la suite des dépôts de permis de construire de la Nouvelle résidence Autonomie, il est devenu nécessaire d'obtenir des visuels pour renforcer la communication avec les habitants et leur appropriation des travaux futurs ;

Considérant la nécessité d'améliorer la visibilité des habitants sur le bâtiment aux morts des mines, il est apparu utile d'intégrer une modélisation du monument dans la vidéo prévue pour les habitants ;

DECIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser la signature de l'avenant n°1 au contrat n°SS24050, relatif aux prestations pour la Réalisation de perspectives 3D et films dans le cadre du projet de requalification des espaces publics de la Cité du 12/14 avec le groupemernt LBAtelier de la tour – DBCréation, Drone View, dont LBAtelier de la tour est mandataire, dont le siège social est situé au 24b rue de la Grosse tour – 37 000 Tours.

Cet avenant a pour objet de prendre en compte des circonstances de prestations supplémentaires devenues nécessaires pour la bonne exécution des missions du contrat, entraînant une augmentation du montant du contrat comme suit :

- Montant initial : 13 500 € HT

- Montant de l'avenant : 1 300 € HT soit une évolution de 9.63% (arrondis au supérieur à 0.01 près).

- Montant total : 14 800 € HT

ARTICLE 2 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2025.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'état et de sa publication sur le site internet de la Ville de Lens : www.villedelens.fr (Rubrique Actes Administratifs). Elle peut également faire l'objet d'un recours en contentieux devant le Tribunal administratif de Lille, 5 rue Geoffroy-Saint-Hilaire, CS 62039 – 59014 Lille Cedex – Tél : 03.59.54.23.42 – Fax : 03.59.54.24.45 – Mail : greffe.ta-lille@juradm.fr ou par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr, dans le délai de deux mois suivant la date de notification de la décision contestée ou la date de rejet de votre recours gracieux.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général Adjoint des services en charge de la vie de la cité, l'accès aux services publics et ressources internes et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concernent, de l'exécution des dispositions de la présente décision, qui fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Ville de Lens : www.villedelens.fr (Rubrique Actes Administratifs).

Fait en l'Hôtel de Ville, le 18/08/2025

Pour le Maire,

L'adjoint au Maire,

Pierre MAZURE

VILLE DE LENS - PAS-DE-CALAIS
MAIRIE